



DELIBERATION N° DEL-2023-47

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE GESTION DU GARD
Séance du 14 SEPTEMBRE 2023**

◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇

OBJET : Cession d'un véhicule

ETAIENT PRESENTS :

Fabrice Verdier, Président, Jacky REY, Jean-Christian REY, Joffrey LEON, Jean-Michel AZEMA, Florence BOUIS, Thierry JACOT, Mylène CAYZAC PRAME, Stéphane MATEO, Régis BAYLE

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

Frédéric GRAS, Liliane ALLEMAND, Henri CROS ,Aurélie GENOLHER, Rémi NICOLAS, Pierre MAUMEJEAN, Pascale FORTUNAT-DESCHAMPS, Nicolas CARTAILLER, Serge CATHALA, Jean-Yves CHAPELET, Jean-Michel PERRET, Patrick HIGON, Olivier MARTIN, Christine LADET, Jean-Bernard GUILHERMET, Philippe RIBOT, Sylvie ARNAL, Sébastien OMBRAS, Gilles TRULLET, Jean-François DURAND-COUTELLE, Jean DENAT, Joseph PEREZ, Georges DAUTUN, Françoise LAUTREC, Annick CHOPARD, Marie-Andrée DRACS, Caroline SAUMADE, Catherine LANÇON, Stéphane LIBERI, Didier DART, Marie-Michèle ALVARO, Fabienne DHUISME, Maryse GIANNACCINI, Farès ORCET

PROCURATIONS :

Aurélie GENOLHER à Régis BAYLE
Rémi NICOLAS à Florence BOUIS
Pierre MAUMEJEAN à Jacky REY
Pascale FORTUNAT-DESCHAMPS à Fabrice VERDIER
Nicolas CARTAILLER à Jean-Christian REY
Serge CATHALA à Joffrey LEON
Patrick HIGON à Thierry JACOT

Secrétaire de séance : Monsieur Régis BAYLE

◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇

Sur rapport n° 3-1 de Monsieur Fabrice Verdier, Président du centre de gestion du Gard,

Entendu le rapporteur, Monsieur Jean-Christian REY

Vu, le code général de la fonction publique,

Vu, le code général de la propriété des personnes publiques,

Considérant ce qui suit :

Accusé de réception en préfecture
030-28300024-20230914-DEL-2023-47-DE
Date de télétransmission : 22/09/2023
Date de réception préfecture : 22/09/2023

Le centre de gestion possède actuellement un parc automobile composé de 9 véhicules dont la date de mise en circulation d'un des plus anciens, une 206 comptant près de 123500 kms, est le 02 novembre 2010.

Le centre de gestion a procédé à la commande d'un véhicule neuf avec proposition de reprise du véhicule précité à hauteur de 2500 €, dans le cadre d'une prime à la conversion.

Les propriétés qui relèvent du domaine public des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics sont inaliénables et imprescriptibles et, dans ce cadre, seule l'intervention de l'acte administratif autorise le déclassement d'un bien et permet ainsi de le sortir du domaine public.

A noter que les différents modes de sortie d'immobilisations sont les cessions, les dotations en nature, les sinistres ou les mises à la réforme et que dans tous les cas, l'ordonnateur et le comptable procèdent à la mise à jour respectivement de leur inventaire et état de l'actif.

Les membres du conseil d'administration décident à l'unanimité des membres présents,

Article 1 :

D'autoriser le déclassement et la cession, à hauteur de 2500 €, du bien suivant :

Désignation du bien	N° inventaire	Année d'acquisition	Coût à l'achat
Peugeot – 206 BB-770-KT	2015000038	05/10/2015	5 189,61 €

Article 2 :

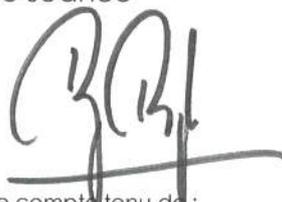
- De l'autoriser à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

Article 3 :

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, d'un recours administratif auprès de Monsieur le Président du centre de gestion du Gard, 183 chemin du Mas Coquillard 30000 Nîmes, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30000 Nîmes. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr pour le recours contentieux.

Le secrétaire de séance

Régis BAYLE



Le Président

Fabrice Verdier



- Acte rendu exécutoire compte tenu de :
- La transmission au représentant de l'Etat le :
 - La publication par voie électronique le :

Accusé de réception en préfecture
030-28300024-20230914-DEL-2023-47-DE
Date de télétransmission : 22/09/2023
Date de réception préfecture : 22/09/2023